

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3945

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« universel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée d'un système universel de retraite est bonne. Malheureusement, le Gouvernement a déjà concédé un grand nombre de dérogations qui non seulement ont un coût – entre 50 et 80 milliards – et qui en plus viennent justement entacher le principe d'universalité. Dans son avis sur le projet de loi, le Conseil d'État affirme d'ailleurs qu'il n'est pas institué un régime universel commun à tous les Français mais au moins cinq régimes différents.